

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Articles.....</b>   | <b>1</b>  |
| ■ Suivi de la pêche professionnelle au sein d'une zone Natura 2000 : l'expérience des sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon .....     | 1         |
| ■ Sites Natura 2000 Plateau du Four et Plateau de Rochebonne ou la réalisation de suivis participatifs de la fréquentation ..... | 3         |
| ■ Activités de pêche dans les aires marines protégées : Caractérisation et évaluation des risques Natura 2000 ..                 | 5         |
| ■ Sept-îles : l'Archipel s'offre au regard .....   | 6         |
| ■ De Rhizoma à 20 000 Yeux sous l'Atlantique .....   | 8         |
| ■ OSPAR – Aires marines protégées de Haute mer .....   | 9         |
| ■ DCSMM : une Directive qui mobilise ! .....   | 11        |
| <b>Tableau de bord des études, programmes, et suivis en Atlantique : focus sur.....</b>  | <b>12</b> |
| ■ La Réserve naturelle du Banc d'Arguin et le bassin d'Arcachon .....  | 12        |
| <b>Interview : quatre questions à.....</b>   | <b>14</b> |
| ■ Laurent Debas, Directeur de Planète Mer .....  | 14        |
| <b>Sur la toile .....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Agenda.....</b>   | <b>16</b> |
| <b>Ca bouge.....</b>   | <b>17</b> |

## ARTICLES

- **SUIVI DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UNE ZONE NATURA 2000 : L'EXPERIENCE DES SITES PENMARC'H-GLENAN-TREVIGNON**

par *Sophie Lecerf, CRPMEM (Natura 2000),*

*Outre le site internet mis en ligne récemment permettant une meilleure lisibilité au niveau européen des AMP de l'Atlantique, une des priorités du projet MAIA est de*

*s'intéresser aux problématiques de gestion auxquelles les gestionnaires doivent faire face, notamment lorsque le monde de la pêche est directement impliqué. Illustration avec les sites de Penmarc'h, Glénan, Trévignon.*

Les structures professionnelles des pêches du Sud Finistère, officiellement regroupées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au sein du Comité Départemental des Pêches Maritimes du Finistère suite à la réforme de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, se sont investies dans le cadre du programme européen MAIA dans une expérimentation sur le suivi des activités de pêche professionnelles, au sein des trois zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon<sup>1</sup>. Ces trois sites Natura 2000 couvrent un vaste espace maritime de près de 1 000 km<sup>2</sup>, territoire historique d'importantes flottilles de petite pêche et pêche côtière artisanales, riches et diversifiées en termes de métiers.

### > CONDUIRE UN DIAGNOSTIC PRECIS

La mise en œuvre de Natura 2000 requiert l'acquisition de données relativement fines sur ces activités, tant pour la réalisation du diagnostic socio-économique et son croisement avec l'état initial écologique permettant l'identification des enjeux de conservation, que pour la préparation des futures évaluations d'incidences pour la pêche qui devraient se baser sur la méthodologie d'évaluation des risques en cours d'élaboration par le Muséum national d'Histoire naturelle.

L'approche et la description de ce secteur d'activité est rendue relativement complexe du fait de la grande variabilité des pratiques dans le temps et dans l'espace, les stratégies d'exploitation mises en œuvre par chaque professionnel étant en constante adaptation par rapport à la ressource, au marché, au coût du carburant, aux conditions climatiques et environnementales, etc...

<sup>1</sup> Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne, et par délégation le Comité Départemental des Pêches Maritimes du Finistère, est opérateur de la zone Natura 2000 en mer des *Roches de Penmarc'h* (ZPS, ZSC). Les communes de Fouesnant et de Trégunc sont quant à elles respectivement opératrices des sites *Archipel des Glénan* et *Dunes et Côtes de Trévignon* (ZPS et ZSC).

Sur le secteur Penmarc'h-Glénan-Trévignon, on recense ainsi dix grands types de métiers, pratiqués par 276 navires. 78% d'entre eux font par ailleurs moins de 15 mètres, ce qui signifie qu'ils ne sont donc pas équipés d'une balise VMS<sup>2</sup> permettant leur géolocalisation dans le cadre du Système d'Information Halieutique développé par Ifremer.

Pour toutes ces raisons, il est donc indispensable de recourir à des enquêtes individuelles pour savoir où et comment ces navires travaillent.

### > COMPLETER A DES ECHELLES PLUS FINES...

L'objectif de l'étude a donc consisté à définir et tester un protocole d'enquête permettant de spatialiser et de caractériser dans le temps et dans l'espace les activités de pêches professionnelles afin de pouvoir répondre aux questions élémentaires *qui ?*, *quand ?*, *combien ?*, mais surtout *où ?* et *comment ?*. Cette étude devait permettre d'identifier les paramètres à suivre selon les enjeux de conservation pressentis sur le site et les pressions potentielles des engins sur les habitats/espèces recensées dans le référentiel technico-économique (RTE) Pêche professionnelle réalisé par l'AAMP.

La grille d'enquête semi-directive, portant sur l'année de référence 2010, a donc été conçue avec une première partie générale (engins, espèces ciblées, zones, saison, fréquentation), puis une deuxième partie spécifique à chaque métier, élaborée sur la base d'une analyse de la réglementation encadrant l'activité, et de la matrice des interactions développée dans le RTE : l'objectif de cette deuxième partie était de collecter des données sur les caractéristiques techniques des engins et les pratiques, ceci afin de vérifier d'une part s'il y a interaction ou non, et si oui, d'affiner la nature et l'importance de la pression sur l'habitat.



Chalutier langoustinier virant ses chaluts - © S. Leclercf

A titre d'exemple, le RTE identifie pour la *drague remorquée (en Atlantique)* une pression potentielle physique, chimique et biologique sur les habitats meubles (1130 et 1160). Or il existe une grande variété de dragues en termes de forme, poids, taille ainsi que de pratiques d'exploitation, ce qui rend difficilement généralisable la notion de pression : une analyse locale de chaque métier dans son contexte environnemental est donc indispensable pour avancer dans la gestion.

<sup>2</sup> Vessel Monitoring System

### > ... EN FAVORISANT UN RAPPROCHEMENT AVEC LES PECHEURS

Sur le site d'étude, un échantillon de 20% d'enquêtes minimum par métier avait été fixé, sélectionné au hasard dans une base de données créée à partir des licences de pêche délivrées sur le secteur. Malgré les craintes exprimées par rapport aux questions que suscite Natura 2000 en lien avec des restrictions éventuelles, les marins ont très bien collaboré à cette démarche qui n'a fait l'objet d'aucun refus.

Pour faciliter les entretiens et parler le même langage, l'enquêteur s'est servi du logiciel de navigation Maxsea® et du fond de carte SHOM, sur lesquels avaient été reportées la toponymie des zones de pêche utilisée par les professionnels. La nature des fonds conditionnant les pêcheries et selon le métier pratiqué, les professionnels décrivent leur zone de travail en parlant du « franc », de l'accorde de la roche, de la ligne de sondes des 80m, etc... Lors des entretiens, les zones de pêche ont été soit dessinées avec le professionnel, soit ce dernier a accepté de transmettre ses traînes enregistrées sous Maxsea®, lesquelles ont ensuite pu être converties sous SIG. La confidentialité des données transmises et la transparence de leur utilisation sont un principe fondamental.



Dessin des zones de pêche sous Maxsea®

Les données collectées ont ensuite été synthétisées pour chaque métier dans une fiche descriptive, et les zones de pêche individuelles ont été agrégées en une seule carte globale par métier. Des réunions ont été organisées pour chaque métier au cours desquelles ces fiches ont été restituées et soumises à validation de l'ensemble des pêcheurs détenteurs de la licence correspondante.

Cette phase de restitution et de validation collective est essentielle puisque les informations qu'ils acceptent de transmettre leur appartiennent avant tout. Leur adhésion est indispensable au bon déroulement du processus de concertation.

### > UN BENEFICE RECIPROQUE

Ces enquêtes ont apporté une réelle plus-value au processus de mise en œuvre de Natura 2000. D'une part elles ont permis d'avoir une approche spatiale fine des métiers, indispensable à l'identification des interactions engins/habitats. Elles ont également permis de collecter des

informations précieuses sur les pratiques et les caractéristiques des engins ce qui permet d'aller plus loin dans l'analyse de ces interactions. Enfin, elles ont surtout permis d'amorcer le travail d'information, de sensibilisation et de concertation autour des objectifs Natura 2000 : les entretiens à quai ou au cours d'embarquements avec les professionnels ont été l'occasion d'échanges très riches sur leur métier, ainsi que sur le milieu marin dont ils sont les premiers observateurs. Leurs observations sont une source d'information précieuse pour la connaissance et la gestion de cet espace.

Contact : [natura2000.penmarch@gmail.com](mailto:natura2000.penmarch@gmail.com)

## ■ SITES NATURA 2000 PLATEAU DU FOUR ET PLATEAU DE ROCHEBONNE OU LA REALISATION DE SUIVIS PARTICIPATIFS DE LA FREQUENTATION

par Jérôme Jourdain, CNPMEM (Natura 2000),

Antonin Hubert, COREPEM (Natura 2000)

Le COREPEM, opérateur du site Natura 2000 du Plateau du Four, a testé en 2010, dans le cadre du projet MAIA, un protocole de suivi de la fréquentation associant des usagers du site. La méthode a été adaptée en 2011 par le CNPMEM, opérateur Natura 2000 pour le site du Plateau de Rochebonne.

### > UN BESOIN DE DONNEES SUR LES ACTIVITES RECREATIVES

Quelles sont les activités pratiquées sur le site ? Combien d'embarcations fréquentent le site chaque jour ? Se distribuent-elles de façon homogène à travers le site ou au contraire se concentrent-elles sur quelques « hot-spots » ? Telles peuvent être les questions que se pose un opérateur Natura 2000 pour réaliser un état des lieux.

Les activités récréatives pratiquées de façon individuelle, notamment les activités de pêche embarquée et sous-marine, sont particulièrement difficiles à quantifier. Pratiquées par un nombre élevé d'individus et de façon irrégulière dans le temps, elles sont de surcroît faiblement structurées (en associations par exemple).

Pour répondre au besoin de données, les opérateurs de sites Natura 2000 marins s'appliquent à développer des méthodes complémentaires de collecte d'informations compatibles avec les moyens dont ils disposent. L'implication des usagers professionnels et de loisir en tant

qu'observateurs directs a ainsi été testée.

### > UNE METHODE DE SUIVI PARTICIPATIF DE LA FREQUENTATION PAR COMPTAGES

L'observation directe des embarcations en mer constitue un moyen idéal permettant de décrire leur fréquentation à l'échelle d'un site. Pour cela, sur les sites marins dont l'accès reste relativement restreint aux chargé(e)s de mission (accessibilité/distance à la côte), l'implication des usagers dans ces observations revêt un double intérêt. Le premier est de disposer de vigies, familières du site, en place presque tous les jours de l'année. Le second est d'impliquer directement les usagers dans la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site qu'ils fréquentent. On peut donc qualifier cette initiative de « suivi participatif », bien que le nombre de participants soit faible (4 sur le Plateau du Four, 2 sur le Plateau de Rochebonne).

L'objectif du suivi était d'obtenir une donnée quantitative de la fréquentation du site étudié (nombre d'embarcations par activité) et d'être en mesure d'identifier les secteurs les plus fréquentés (information spatiale).

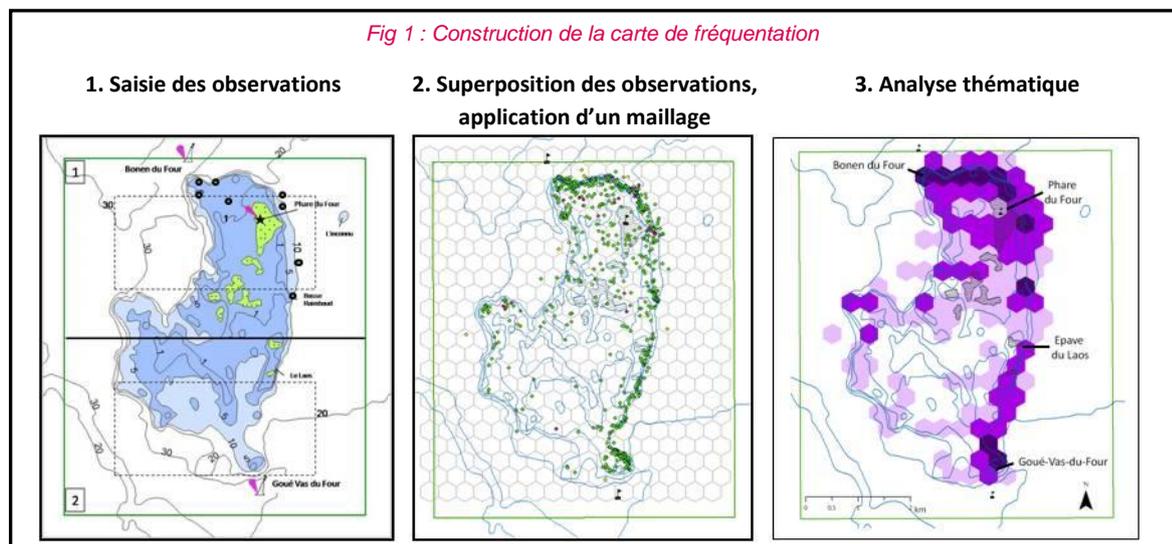
Un protocole simple et rapide d'utilisation, sous forme de formulaire à compléter, a été élaboré pour ne pas pénaliser l'activité des observateurs. Ces derniers devaient, à heure fixe, lors de chacune de leurs sorties sur le site, dénombrer les embarcations présentes autour d'eux en précisant leur nature (pêche professionnelle, plongée scaphandre, plaisance moteur, voilier ou autres) et indiquer leur emplacement sur un fond de carte SHOM. Quelques paramètres météorologiques devaient également être renseignés, de façon à pouvoir expliquer les variations de la fréquentation.

### > LES RESULTATS : STATISTIQUES ET CARTES DE FREQUENTATION

#### PLATEAU DU FOUR

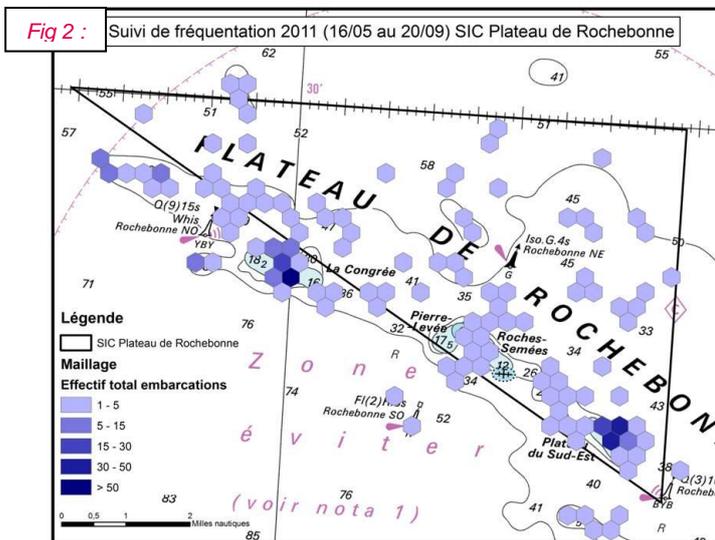
Entre les mois d'avril et de septembre 2010, 125 comptages valides ont ainsi été réalisés, totalisant 1 025 embarcations, dont 88 % de navires de pêcheurs récréatifs. Ces résultats ont mis en évidence la grande hétérogénéité spatiale et temporelle des embarcations fréquentant ce site (Fig. 1).

Fig 1 : Construction de la carte de fréquentation



## PLATEAU DE ROCHEBONNE

Entre les mois de mai et septembre 2011, 100 comptages réalisés in situ ont permis de dénombrer 418 embarcations dont 6,5 % de navires de pêcheurs récréatifs. La répartition spatiale de l'ensemble des embarcations met en évidence des agrégats de fréquentation au niveau des têtes de roches du Plateau de Rochebonne (Fig. 2).



### > INTERET, LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA METHODE

Sur le Plateau du Four, il a été possible de corroborer les données spatiales de fréquentation ainsi obtenues avec celles recueillies via une enquête par questionnaire. Les deux modes d'acquisition de connaissances sont apparus très complémentaires. Sur le Plateau de Rochebonne, ce suivi participatif a constitué la seule méthode de collecte de données sur les activités récréatives.

Bien que ce suivi participatif ne soit pas chronophage pour l'observateur (5 minutes environ pour compléter un formulaire), sa qualité repose sur la rigueur des observateurs dans l'application du protocole : une petite formation des volontaires a donc été nécessaire. Un contrôle qualité des résultats (statistiques) a également été réalisé pour tester la cohérence des observations entre elles. Il est donc préférable de fonctionner avec un faible nombre d'observateurs, pouvant réaliser des comptages réguliers. A ce titre, la participation volontaire de pêcheurs professionnels s'est montrée très fructueuse, ouvrant des perspectives pour la réalisation de suivis sur les (petits) sites côtiers mais également situés plus au large.

Le suivi de fréquentation *in situ* comporte certes des limites (disponibilité des observateurs), il permet néanmoins de collecter des informations supplémentaires sur la fréquentation des activités pratiquées sur ces sites, en complément des entretiens et enquêtes individuelles réalisés. Cette méthode s'est révélée être un bon moyen pour pallier la faible accessibilité des opérateurs aux sites Natura 2000 marins, parfois éloignés des côtes. La pérennisation de ces suivis pourrait constituer une action à mettre en œuvre lors de la gestion des sites.

Contact : [natura2000.pdf@gmail.com](mailto:natura2000.pdf@gmail.com) et [ijourdain@comite-peches.fr](mailto:ijourdain@comite-peches.fr)

Sur le web : <http://plateaudufour.n2000.fr/> et <http://plateauderochebonne.n2000.fr/>

« La prise en compte des activités de pêche récréative sur le site Natura 2000 du Plateau du Four : Retour d'expérience d'un opérateur de DOCOB » - Rapport MAIA – 2012, bientôt disponible sur [www.maia-network.org](http://www.maia-network.org)

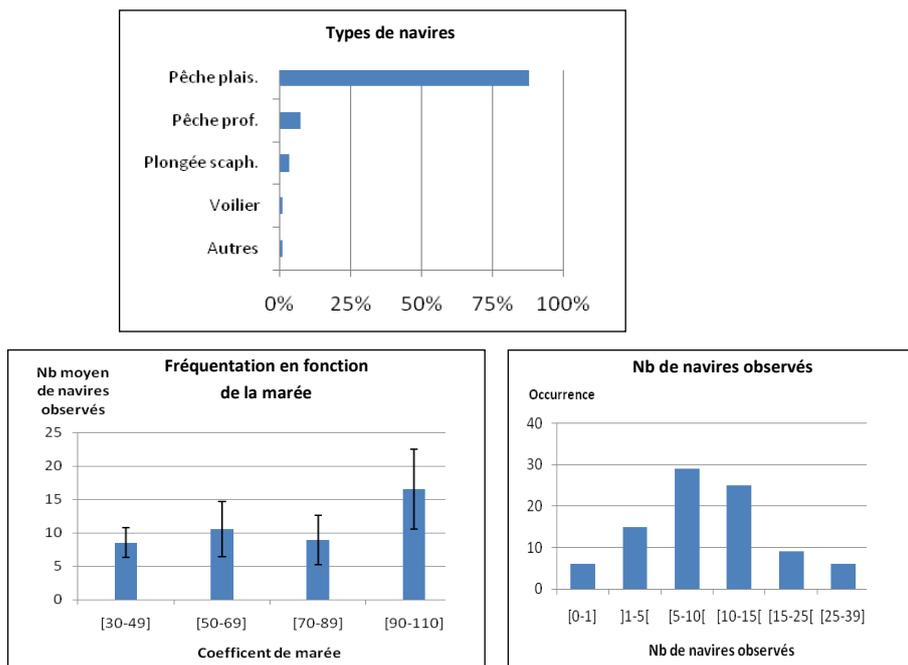


Fig 3 : Quelques statistiques de fréquentation obtenues sur le Plateau du Four

### UN SUIVI DE LA FREQUENTATION REALISE PAR DES USAGERS-OBSERVATEURS ?

#### Avantages :

- Nécessite peu de moyens financiers et humains
- Observations nombreuses : statistiques fiables
- Implication directe des usagers dans la démarche Natura 2000

#### Limites et conditions de mise en œuvre :

- Adaptée pour de petits sites (portée de vue des observateurs)
- Positionnement des navires approximatif
- Rigueur dans l'application du protocole (formation)
- Contrôle qualité des données obtenues

**ACTIVITES DE PECHE DANS LES AIRES MARINES PROTEGEES : CARACTERISATION ET EVALUATION DES RISQUES NATURA 2000**

par **Stéphanie Tachaires (AAMP)**

Au niveau national, l'idée d'apporter un soutien aux opérateurs Natura 2000 pour appréhender plus facilement les enjeux de conservation de leurs sites par rapport aux activités de pêche est sur le point d'aboutir. Objectif : proposer des descriptions clés en main !

Une collaboration s'est engagée depuis plusieurs mois entre la DEB, la DPMA, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, l'Agence des aires marines protégées et le Muséum national d'Histoire naturelle afin :

- d'améliorer et de cadrer la prise en compte des activités de pêche professionnelle dans les AMP, particulièrement dans les Documents d'objectifs des sites Natura 2000,
- préparer la mise en place d'un dispositif adapté pour la réalisation des évaluations des risques des activités de pêche professionnelle vis-à-vis des habitats Natura 2000.

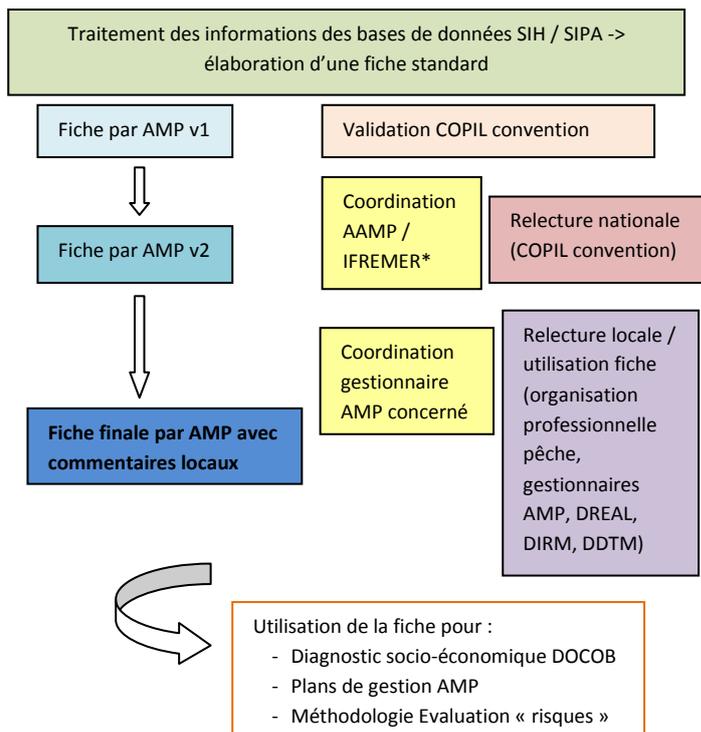
**UNE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS EXISTANTES : DES FICHES « PECHE » PAR SECTEUR**

L'Ifremer et l'Agence vont produire, en partenariat avec la DPMA, des fiches par zone décrivant les activités de pêche sur la base des données existantes dans les systèmes d'information nationaux : Système d'information halieutique et Système d'information pêche et aquaculture. Ces fiches seront produites en 2012 pour les aires marines protégées suivantes ayant une partie marine : Natura 2000, Réserve naturelle nationale, parc naturel marin, parc national, site du conservatoire du littoral ou projet d'AMP.

Une convention entre l'Agence, l'Ifremer et la DPMA a été préparée pour la production de ces fiches. Un comité de pilotage (AAMP, DPMA, Ifremer, CNPMM, DEB) suivra et validera le travail produit.

Ces fiches ont vocation à servir de base de travail pour les opérateurs mais ne prétendent pas décrire précisément la réalité de l'activité de pêche professionnelle sur les zones en raison notamment des différences entre les échelles de collecte de la donnée « pêche » et l'échelle des sites concernés. Les fiches produites pourront par exemple regrouper plusieurs AMP qui seraient de petites tailles et très côtières.

**UNE PROCEDURE DE DISCUSSION LOCALE :**



\* Elodie GAMP est chargée de cette coordination

**LE CONTENU DE LA FICHE « SECTEUR » (DONNEES SIH/SIPA)**

Il est prévu de décliner 12 points :

- 1 - Contexte des sources de données et éléments méthodologiques
- 2 - Description de la zone
- 3 - Sélection des navires français actifs sur la zone
- 4 - Résumé de 4 pages
- 5 - Chiffres clefs des navires français
- 6 - Flottes de pêche françaises
- 7 - Origine géographique des navires français
- 8 - Fréquentation et dépendance à la zone par les navires de pêche français
- 9 - Engins de pêche et métiers mis en œuvre par les navires français
- 10 - Productions sur la zone par les navires français
- 11 - Ports de débarquement de la production réalisée par les navires français
- 12 - Navires étrangers géolocalisés actifs à la pêche sur la zone

**PROCEDURE EVALUATION DES RISQUES « PECHE ET NATURA 2000 »**

La pêche professionnelle n'est à ce jour pas couverte par les textes nationaux concernant l'évaluation des incidences Natura 2000. Une démarche adaptée aux spécificités de cette activité a été recherchée par la DEB et la DPMA.

Le MNHN a été chargé de mettre au point une méthodologie d'évaluation des risques. La méthode est en cours de finalisation et sera mise à disposition très

prochainement des opérateurs Natura 2000, services de l'Etat et organisations professionnelles « pêche ». Elle consiste en un croisement entre la répartition des habitats sensibles aux activités de pêche et les activités de pêche effectivement déployées (cf. matrice d'interaction du référentiel « pêche » Natura 2000, AAMP. 2009).

La démarche retenue à ce jour par les deux Ministères (sous réserves de confirmation par circulaire conjointe DEB/DPMA) fusionne le volet « pêche » du DOCOB et l'évaluation des risques. L'évaluation des risques est réalisée par l'opérateur en collaboration étroite avec les organisations professionnelles « pêche » et les services de l'Etat. Elle est annexée au DOCOB. Les propositions de mesures qui pourraient en résulter devraient être intégrées dans les mesures du DOCOB. Elles feront l'objet d'une validation administrative par les services de l'Etat lors de la validation du DOCOB.

L'adoption des mesures « pêche » reste inchangée et relèvera des procédures classiques de gestion de la pêche.

Compte tenu des difficultés de mise en œuvre de cette méthodologie déjà identifiées, un système de retour sur expérience sera envisagé afin d'assurer le suivi de l'application de cette démarche et son amélioration continue.

#### > PROCHAINES ETAPES IDENTIFIEES POUR 2012...

- un échange sur ces sujets lors des prochaines tables rondes de gestionnaires « Atlantique » ;
- une circulaire DEB/DPMA qui décrira l'organisation administrative et le rôle de chacun ;
- des réunions de façade organisées pour présenter les fiches « pêche » et la méthode développée par le MNHN aux organisations professionnelles de la pêche, aux services déconcentrés de l'Etat, aux gestionnaires d'AMP et opérateurs Natura 2000 avec l'appui des antennes de l'Agence ;
- la production des fiches et la mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques ;
- Un retour d'expériences et une amélioration du dispositif !

Contacts : [stephanie.tachaires@aires-marines.fr](mailto:stephanie.tachaires@aires-marines.fr) & [elodie.gamp@aires-marines.fr](mailto:elodie.gamp@aires-marines.fr)

## ■ SEPT-ILES : L'ARCHIPEL S'OFFRE AU REGARD

par **Mélanie Le Nuz, LPO (RNN)**

*Pour certaines AMP, accueillir le public constitue une véritable finalité. La Réserve naturelle nationale des Sept-Iles s'illustre depuis des décennies dans ce domaine afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de conservation du patrimoine naturel.*

Au large de Perros-Guirec, dans les Côtes d'Armor, Rouzic, Malban, l'île Plate, Bono, l'île aux Moines, le Cerf et les Costan composent l'archipel des Sept-Iles. Cet espace protégé par arrêté préfectoral depuis 1912, est classé depuis 1976 en réserve naturelle nationale. Le périmètre de la réserve s'étend sur 40 hectares de terres émergées et sur environ 240 hectares d'estran. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en est le gestionnaire. A ce titre, une de ses missions importantes est d'assurer un volet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement autour de cet espace, notamment à travers le développement d'actions pédagogiques.

#### > ENTRE BATELLERIE ET ANIMATIONS : FAVORISER LA RENCONTRE

100 000 personnes visitent chaque année l'archipel à bord des vedettes de Perros. En juillet et août, trois fois par semaine (mardi, jeudi et samedi), ces passagers peuvent bénéficier des commentaires détaillés des animateurs de la LPO, sur l'écologie et la biologie des espèces de l'archipel, mais aussi sur les suivis et études réalisés par le gestionnaire. Hors-saison, les groupes qui en font la demande peuvent être encadrés sur ces mêmes navires.

Tout au long de l'année, les gardes de la réserve sont présents sur l'archipel pour surveiller le site (mission de police) et pour accueillir et informer le public (passagers des vedettes, plaisanciers, pêcheurs à pied,...). Sur l'île aux Moines, seule île autorisée au débarquement, la présence estivale de deux personnes de la LPO a une double fonction, celle d'assurer la canalisation du flux de visiteurs sur l'île (respect des mesures de protection en place) et d'informer le public de la richesse biologique de l'archipel ainsi que des actions de gestion mises en œuvre sur le site (inventaires, études...).

Il est aussi possible de visiter la Station LPO de l'île-Grande, située à Pleumeur-Bodou. C'est dans ce lieu que la maison de la réserve naturelle a élu domicile. La LPO y assure l'accueil et l'information du public, scolaires comme visiteur libre : ainsi 7 000 personnes et parmi elles 5 000 scolaires, participent chaque année aux animations organisées par la Station LPO (chiffres 2011).



*Un point information est tenu de juin à septembre sur l'île aux Moines pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité de l'archipel et à sa gestion - © RNN Sept-Iles*

Au cours d'activités ponctuelles ou de séjours découverte, elle propose, aussi bien aux individuels qu'aux groupes, un programme de sorties (initiation à l'ornithologie, exploration à marée basse, approche de la flore littorale...), de visites guidées et de conférences sur les oiseaux marins et terrestres, et les milieux.

Ouvert toute l'année, le site attire les touristes en été (français et étrangers), les groupes (scolaires et autres) au printemps et en automne, ainsi que le public local. Alors que le tourisme ornithologique connaît un essor important, les ornithologues et scientifiques ne manquent pas de faire le détour par la station, après la visite de la réserve.

## > UN ESPACE MUSEOGRAPHIQUE DEDIE A LA RESERVE

Dès son ouverture en 1984 la station LPO de l'île Grande s'est dotée d'une exposition permanente consacrée à la présentation de l'archipel des Sept-Iles.

Dès le début, le principe adopté s'est basé sur le diorama : représentation en volume du milieu naturel et des espèces associées. Les visiteurs sont accompagnés par des animateurs de la LPO, ainsi que par un mini guide remis à l'accueil. Jusqu'en 1987, les oiseaux représentés étaient naturalisés et les informations délivrées majoritairement sur des panneaux, mais, très vite, la LPO s'est tournée vers des fac-similés pour présenter les espèces et une scénographie « grandeur nature » avec peu de texte. Les thèmes abordés portaient sur : les oiseaux des Sept-Iles, ceux des rivages, les phoques, les principales fonctions écologiques des oiseaux marins (migration, pêche, reproduction) et la représentation 3D de la réserve.

Avec l'installation d'une caméra sur l'île Rouzic en 1988, la colonie de fous de Bassan a bénéficié d'un espace spécifique. Les images en direct diffusées sur écran sont désormais accompagnées de panneaux d'information sur l'écologie, vite remplacés en 1996 par des maquettes simulant les différentes postures au nid.

Depuis sa création en 1984, la station a reçu 1,7 millions de visiteurs, affirmant son rôle d'outil d'éducation à l'environnement, intégré au réseau régional et national. Cependant, malgré la diversité des informations abordées et une évolution continue de son contenu de 1984 à 2002, la muséographie méritait une rénovation. En effet, le vieillissement des dispositifs techniques et pédagogiques, et l'absence de nouveauté se sont traduits, depuis 2000 par une baisse de la fréquentation. D'autre part, la dimension marine de l'archipel, au cœur des préoccupations du gestionnaire, ainsi que la prise en compte des enjeux globaux de conservation de l'écosystème étaient absentes de cette présentation.



*Sur la falaise, l'animateur peut projeter divers films, et notamment la vidéo en direct permettant spécifiquement de commenter l'éthologie des fous de Bassan pendant leur reproduction - © RNN Sept-Iles*

Désormais, cet espace s'étend sur une surface permanente de 250 m<sup>2</sup> avec, notamment, une falaise artificielle de 5 mètres de hauteur présentant 110 maquettes d'oiseaux et une salle entièrement dédiée au monde marin (estran, phoques, laminaires...). Les images en direct de la colonie de fous de Bassan ont été conservées et projetées à divers endroits, dans la muséographie, sur écran géant.

En cheminant entre zones de découverte, d'observation et d'information, les visiteurs découvrent des renseignements à la fois sur les problématiques de gestion de l'archipel, sur la signification et la valeur de la réserve, sur les actions et les collaborations de gestion, et sur les moyens d'agir au quotidien pour respecter et préserver la biodiversité. Au-delà des espèces, sont abordées les notions d'adaptations au milieu marin, de reproduction, de prédation, de chaîne alimentaire, de migration, de causes de mortalité, d'impact des activités humaines... Sont aussi présentés les différents réseaux dans lesquels le gestionnaire s'insère pour développer ses actions de connaissance et de suivi des habitats et espèces.



*Pas moins de 70 % des fonds de l'archipel sont recouverts d'un vaste champ de laminaires. Un film et une coupe de paroi rocheuse présentent la richesse de ces fonds - © RNN Sept-Iles*

Tout au long de sa visite, le public bénéficie d'une approche pédagogique active délivrée par l'équipe d'animateurs de la LPO. Elle utilise divers supports (films,

maquettes, schémas explicatifs...) pour adapter les explications à tous les âges.

## > 2012 : UN ANNIVERSAIRE A FETER !

Cette année, cet espace sera en outre le lieu de plusieurs animations, à l'occasion des 100 ans de la Réserve et de la LPO. Cela fait effectivement un siècle que l'archipel et ses locataires bénéficient d'une protection réglementaire devenant ainsi le premier espace protégé français de droit privé. 100 ans que les « calculots », plus connus sous le nom de macareux moines, ont cessé d'être massacrés par des touristes férus de gâchette, sous l'impulsion de naturalistes réunis au sein de la LPO.

Ainsi, de janvier à juin 2012, le gestionnaire organise plusieurs événements dont une conférence sur les phoques gris avec Sami Hassani d'Océanopolis le 28/02, un débat sur les marées noires en présence de juristes le 28/03 et plusieurs expositions (retrouvez le [programme complet](#)). C'est aussi l'occasion pour la réserve d'accueillir le congrès de Réserves Naturelles de France du 02 au 07 avril prochain, à Trégastel, en collaboration avec Vivarmor Nature et Bretagne Vivante, ainsi que le congrès national de la LPO les 2 et 3 juin à Perros-Guirec.

Contact : [resnat7iles@lpo.fr](mailto:resnat7iles@lpo.fr)

## ■ DE RHIZOMA A 20 000 YEUX SOUS L'ATLANTIQUE

par Olivier Musard (AAMP)

*Un contexte sociétal favorable, des technologies de l'information et de la communication en pleine ébullition, des préoccupations scientifiques qui s'affichent aux côtés de politiques publiques en matière de connaissance et de préservation de l'environnement, quelques éléments qui expliquent l'engouement actuel pour les sciences participatives et qui touchent également les côtes de l'Atlantique.*

Le domaine sous-marin, s'il constitue un espace intéressant de plus en plus d'organismes pour proposer des démarches participatives, n'est pas en reste en termes d'expériences : en Bretagne, l'Association pour la découverte du monde sous-marin (ADMS) s'est forgée une solide histoire à partir de la station marine de Concarneau, notamment à travers une méthodologie très poussée ayant permis par exemple les premiers inventaires ZNIEFF pour la région. Finalement, c'est cette histoire et l'envie d'un certain nombre de plongeurs pour affirmer à nouveau leur utilité dans le porter à connaissance de leur espace de pratique qui a conduit originellement l'Agence des aires marines protégées à s'intéresser aux sciences participatives.

## > AVANCER PAR ETAPE !

Un atelier au deuxième colloque sur les AMP en

novembre 2010 a permis de fixer quelques grandes idées sur les limites, freins et opportunités liés à ce type de démarche. Puis, une consolidation des attendus relatifs au projet de réseau d'observateurs en plongée a permis la mise en ligne du site internet dédié ([www.observateurs-plongee.fr](http://www.observateurs-plongee.fr)) qui fonctionne en premier lieu comme un portail pour savoir qui fait quoi, où, quand, comment, pour l'ensemble des eaux françaises.



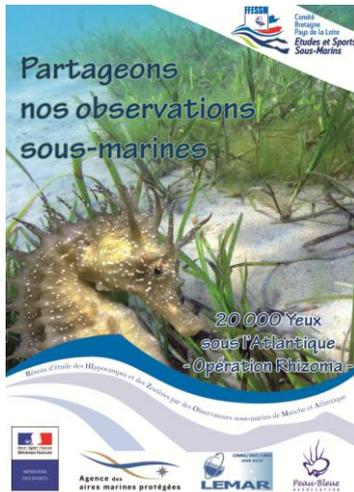
*Un site qui fonctionne en premier lieu comme une invite dans le monde des sciences participatives liées à la plongée sous-marine*

Plus d'une quarantaine d'initiatives y sont ainsi présentées sous forme de fiches synthétiques avec un lien vers les sites web lorsqu'ils existent. Au-delà de ce nécessaire inventaire et de cette mise en réseau qui va progressivement se consolider, la seconde finalité de ce projet est de donner de la valeur à la donnée, à savoir que les données d'observations soient utilisables, utilisées et utiles. Nombre de partenaires y souscrivent, à commencer par le Comité inter-régional Bretagne-Pays de Loire de la Fédération française d'études et de sports sous-marins qui s'est rapproché de l'Agence en 2011 afin de développer un projet en commun.

## > BATIR UN RESEAU DEDIE A L'ATLANTIQUE

Nom de l'opération : Rhizoma, pour Réseau d'études des Hippocampes et des Zostères par des Observateurs sous-marins en Manche et Atlantique. Débuté en juin 2011 comme projet expérimental visant l'organisation d'un réseau d'observateurs sous-marins « 20 000 yeux sous la Manche et l'Atlantique », il s'intéresse à deux thèmes avant d'élargir la liste en 2012 :

- étude des herbiers de zostères (état des herbiers, organismes bio-indicateurs, indices de pression humaine), avec des questionnaires spécifiques,
- recensement des syngnathidés (hippocampes et syngnathes), en s'appuyant sur les protocoles Hippo-ATLAS et Hippo-HABITAT.



Pour le volet zostères, le travail a été réalisé en partenariat avec Christian Hily (LEMAR-IUEM, Brest) notamment pour la conception du protocole. Ce thème a bien évidemment été privilégié au regard des différentes attentes exprimées par les gestionnaires d'aires marines protégées recensés en 2011 à la suite de différentes rencontres dont celle du Croisic. Ce choix repose

également sur l'idée qu'il est intéressant de suivre l'évolution d'un habitat ou d'une espèce en combinant des protocoles multi-niveaux tels que ceux mis en œuvre par et pour des scientifiques experts, pour des gestionnaires et enfin pour des plongeurs. Bien évidemment, et c'est l'un des défis des sciences citoyennes sur le plan scientifique et statistique, les plongeurs interpellent toujours le chercheur puisqu'il lui sera difficile d'intervenir pour s'assurer de l'effort d'échantillonnage, de l'application stricte du protocole ainsi que de la qualité des données collectées et bien d'autres actions appelant à une certaine rigueur.

Pour les syngnathidés, la démarche a été élaborée conjointement avec Patrick Louisy de l'association Peau-Bleue ([www.peableue.org](http://www.peableue.org)). Les protocoles liés à son programme Hippo-Atlas étant bien définis, il restait à ajuster la démarche pour cette région et de proposer un nouveau protocole relatif à la question de l'habitat des hippocampes.

### > UN BILAN ENCOURAGEANT

En janvier 2012, un bilan a été présenté dans le cadre d'un colloque organisé à La Pommeraye (49) par, avec et pour les plongeurs concernant Rhizoma d'une part et d'autre part, sur la manière de mobiliser encore plus fortement les plongeurs de la façade sur ces deux thèmes mais aussi sur d'autres espèces marines en 2012. Clairement, et ce n'est pas une surprise, là où un animateur officie, les résultats sont plus probants même si dans le cas de la Ria d'Etel, la probabilité de rencontrer des hippocampes et des herbiers est plus qu'élevée ! Pour Patrick Louisy, « *il y a bien eu un effet Rhizoma* » même si la quantité d'observation espérée pour 2011 n'a pas été atteinte (*ndlr : il est toujours possible de renseigner a posteriori ses observations son site*). Bâtir le réseau passe par une communication très importante, même si les contributions ne sont que ponctuelles. Pour Christian Hily, les paramètres retenus et s'intéressant aux services écosystémiques rendus nécessitent des petits ajustements au niveau de la fiche de relevés. Un herbier non connu ayant également été localisé, cette première expérience pilote s'avère positive !

### > DU COTE DES PLONGEURS

Les initiateurs de ce projet soutenu par l'Agence ont pu mesurer au cours de ce colloque à quel point l'effort autour de Rhizoma avait déjà permis de mobiliser des personnes-clés à partir desquelles il sera possible d'étendre le réseau.

Plus encore, les échanges en plénière et en atelier ont permis d'esquisser plusieurs pistes de travail pour démultiplier les regards des plongeurs sur les espèces marines, et ce, dans la perspective d'un *leitmotiv* entendu maintes fois : faire en sorte que les données d'observations soient utilisables, utilisées et utiles. A ce titre, il a clairement été validé l'idée qu'il valait mieux se concentrer sur un protocole commun ou des protocoles relativement homogènes afin de comparer les données et les résultats. Certaines associations étaient à ce colloque pour présenter ce qui pouvait se faire en la matière en Atlantique : Mer et Littoral, pour un suivi sur les méduses, l'APECS, relativement à Allo Elasma, PlongezBio, concernant un atlas sur les nudibranches. Une présentation de DORIS de la FFESSM a également permis de rappeler la puissance du modèle associatif.



La mobilisation va donc se poursuivre au-delà de la Bretagne, à travers des outils et des réflexions permettant une plus grande implication des plongeurs sur l'observation de quelques espèces marines qui vont s'ajouter aux syngnathidés et aux zostères. Evidemment, dans ce projet, les gestionnaires d'aires marines protégées ne peuvent que se mobiliser, que ce soit en lien avec des questions de gouvernance, de partage de connaissances ou de sensibilisation ! Ça se passe forcément près de chez vous, alors en 2012, à vos masques, prêts, plongez !

Contact : [olivier.musard@aires-marines.fr](mailto:olivier.musard@aires-marines.fr)

Sur le web : <http://www.observateurs-plongee.fr>, [www.cibpl.fr](http://www.cibpl.fr), [www.peableue.org](http://www.peableue.org)

Pour aller plus loin sur l'organisation des sciences participatives : [http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/sinp-onb-cahier-technique-n6-sciences\\_participatives.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/sinp-onb-cahier-technique-n6-sciences_participatives.pdf)

## ■ OSPAR - AIRES MARINES PROTEGEES DE HAUTE MER

par Benjamin Ponge (AAMP)

Créer un réseau d'AMP à l'horizon 2012, cohérent, représentatif et bien géré n'est pas un objectif qui concerne seulement les eaux sous juridiction. Depuis le début des années 2000, la protection de la Haute mer (au-delà des ZEE), soit 64% de l'Océan mondial, constitue un vrai défi, notamment en termes de mobilisation des Etats : la convention OSPAR constitue une opportunité pour engager des décisions en ce sens.

La Haute mer, définie comme l'ensemble des zones maritimes situées au-delà des juridictions nationales, comprend à la fois les fonds marins, la colonne d'eau et la surface. Généralement considéré comme un espace de liberté, un raccourci rapide consiste, à tort, à assimiler la Haute mer à une zone de non-droits. Les activités sur cette partie des océans sont en effet largement réglementées, et la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) fournit un cadre légal relativement complet pour la Haute mer, même en l'absence d'une autorité englobante.

## > DES GESTIONS SECTORIELLES

Certaines organisations comme l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) ou l'Organisation maritime internationale (OMI) permettent, en théorie, d'encadrer un secteur d'activité de manière exhaustive sur la Haute mer. D'un autre côté, certaines activités comme la pêche ont des modes de gestion d'une portée géographique limitée à travers des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) comme la Commission des pêches de l'Atlantique nord-est (CPANE). En outre, les ORGP ciblent parfois des espèces en particulier, comme la Commission internationale pour la conservation des thons en Atlantique (CICTA).

Dans ce contexte, comment s'inscrit le travail d'OSPAR et quelle est sa légitimité en termes d'aires marines protégées ?

## > RÔLE ET MANDAT D'OSPAR

La Commission OSPAR, est le mécanisme au sein duquel quinze gouvernements européens coopèrent pour protéger l'environnement marin de l'Atlantique nord-est.

Au titre de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, OSPAR peut engager des mesures relatives à la protection. Son mandat exclut expressément l'adoption de mesures sur la pêche, le transport maritime, l'extraction des ressources minérales du sol et du sous-sol des grands fonds marins.

Cette prérogative a conduit OSPAR à s'intéresser à la création d'AMP en haute mer, ce qui s'est formalisé en 2010, lors de la rencontre ministérielle à Bergen, par la désignation de six AMP en Haute mer.

## > QUELLE GESTION POUR DES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN HAUTE MER ?

Dans une perspective de gestion des AMP de Haute mer, la désignation de ces zones a été accompagnée de

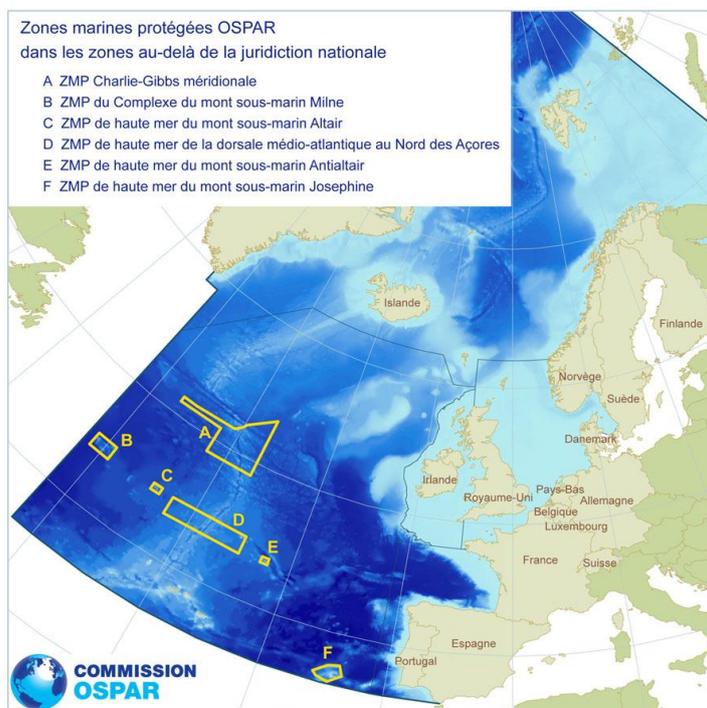
recommandations qui, eu égard au mandat d'OSPAR, concernent uniquement des points tels que : la sensibilisation, le recueil d'informations, le respect des bonnes pratiques pour la recherche scientifique en Haute mer et la promotion des objectifs de conservation auprès des Etats tiers et des organisations internationales pertinentes.

Ces recommandations illustrent les limites du mandat d'OSPAR et mettent en évidence la nécessité d'impliquer les autorités ayant la compétence pour réglementer certaines activités et de fixer un cadre de coordination et de coopération.

C'est ce qu'OSPAR a mis en place sous la dénomination de « processus de Madère » qui consiste à réunir les différentes autorités compétentes ayant une activité sur la zone, dans un cadre informel. La première réunion a eu lieu à Madère en mars 2010 et la seconde, appelée « Madère II » à Paris les 17 et 18 janvier 2012.

## > LES PREMIERS PAS VERS UNE GESTION INTÉGRÉE

La rencontre de Madère I avait eu pour principal objet l'ébauche de dispositions collectives pour la gestion des zones situées au-delà des juridictions nationales, ayant pour vocation d'être adoptées par les différentes autorités compétentes. Ces dispositions prévoient des principes généraux communs pour la gestion et mentionnent les six AMP désignées par OSPAR à ce jour en Haute mer, mais laisse la porte ouverte à de nouvelles zones pouvant éventuellement être proposées par une autre organisation qu'OSPAR.



Ces dispositions ont depuis fait l'objet de nombreuses révisions par le groupe des juristes et linguistes d'OSPAR, visant notamment à clarifier les compétences et responsabilités de chacun, et ont été soumises dans leur forme actualisée aux différentes autorités compétentes.

La rencontre Madère II a permis de s'assurer que les dispositions collectives seraient instruites par les différentes autorités compétentes pour adoption, ce qui constituait un objectif majeur. Par ailleurs, la rencontre avait également pour but l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des AMP de Haute mer et leur application à un cas concret. L'atelier a donc en partie consisté à construire un plan de gestion commun sur les bases d'une ébauche réalisée en amont (entre autres par la France) et s'attachant à promouvoir une vision intégrative en incorporant des objectifs et des mesures des différentes autorités compétentes.

Malgré quelques obstacles liés aux doutes à lever sur de présumés chevauchements des mandats respectifs des organisations, un cadre général de gestion commun pour les zones protégées en Haute mer a été esquissé et testé sur le cas pilote de la zone de fracture Charlie-Gibbs.

## > LA SUITE

Cette rencontre ayant un caractère informel, le Comité Biodiversité d'OSPAR qui s'est réuni à Brest du 13 au 17 février a permis de confirmer le programme de travail concernant la gestion des AMP de Haute mer, qui se poursuivra par la tenue d'une rencontre Madère III à Londres en 2013 et en menant un travail de coordination à toutes les échelles : au sein de chaque partie contractante en premier lieu, entre les différentes parties contractantes par ailleurs et entre les différentes organisations internationales *in fine*.

En effet, afin de favoriser l'adoption des dispositions collectives, la rencontre Madère II a également souligné le besoin de porter les objectifs de conservation d'OSPAR au sein de chaque instance par chaque partie et donc la nécessité de coordonner les positions interministérielles pour faire avancer la gestion collective des AMP. Cela constitue l'enseignement principal et l'axe de travail prioritaire au niveau français.

Contact : [benjamin.ponge@aires-marines.fr](mailto:benjamin.ponge@aires-marines.fr)

## ■ DCSMM : UNE DIRECTIVE QUI MOBILISE !

par Laure Dupéchaud (AAMP)

*L'Europe, fer de lance pour l'environnement ? En tous les cas, il est évident que les différentes directives qui s'appliquent aux Etats membres dont il faut rappeler qu'ils ont validé les contenus, structurent fortement les politiques publiques nationales. La Directive cadre stratégie pour le milieu marin ou DCSMM n'échappe pas à la règle. L'enjeu pour les aires marines protégées ? Participer de cette ambitieuse finalité en faisant valoir leurs actions du quotidien, notamment à l'échelle du réseau.*

La « directive cadre stratégie pour le milieu marin » (n°2008/56/CE) a pour objectif d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020. Sa mise en œuvre a débuté en France pour la première itération du processus. Il sera renouvelé tous les 6 ans.

En France, la directive s'applique aux eaux marines métropolitaines jusqu'à la limite de la Zone économique exclusive, divisées en quatre sous régions marines : la Manche-Mer du Nord, les mers Celtiques, le Golfe de Gascogne, la Méditerranée occidentale. Ces sous régions marines sont partagées avec les Etats membres voisins : l'échelle de travail dépasse donc celle de la partie française de chaque sous-région marine et un travail d'harmonisation des méthodes est donc nécessaire.

## > UNE PLANIFICATION AMBITIEUSE

Pour chacune de ces sous-régions marines, la DCSMM demande l'élaboration de stratégies marines, appelées « plans d'action pour le milieu marin » (PAMM) en France. Les PAMM sont élaborés par les autorités compétentes désignées par le décret du 5 mai 2011 (n°2011-492), en association avec l'ensemble des acteurs concernés, impliqués dans l'utilisation, la gestion, la protection de la mer et des littoraux.

Les PAMM comprendront cinq éléments, dont les trois premiers doivent être élaborés pour 2012 :

- une évaluation initiale (EI) de l'état écologique actuel des eaux marines françaises et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, qui constitue un diagnostic de l'état du milieu marin et de sa connaissance ;
- une définition du bon état écologique (BEE), qui correspond au bon fonctionnement des écosystèmes permettant un usage durable du milieu marin ;
- une série d'objectifs environnementaux (OE) et d'indicateurs associés en vue de parvenir au bon état écologique du milieu marin.

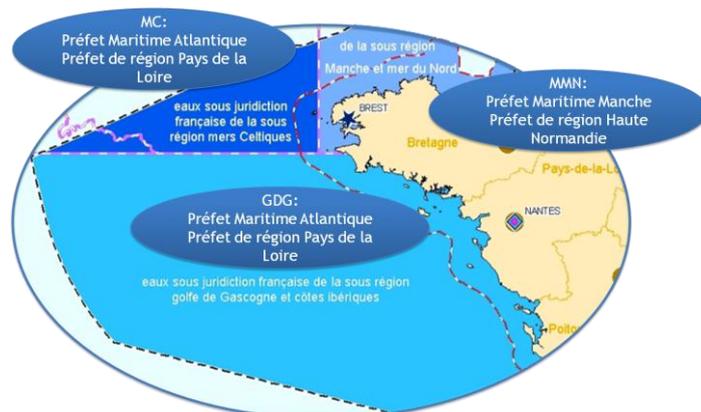


Fig 1 : Le découpage par sous-région marine pour les façades Manche et Atlantique

Les étapes suivantes seront la mise en place d'un programme de surveillance (2014), en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs ; puis l'élaboration (2015) et la mise en œuvre (2016) d'un programme de mesures, qui doivent permettre de réaliser ou maintenir un bon état écologique des eaux marines.

## > DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPETENCES AU SERVICE DU PROJET

Le travail sur le premier élément, piloté par l'administration centrale (MEDDTL/DEB) et sous la coordination scientifique et technique de l'Ifremer et de l'Agence des aires marines protégées, a consisté en la rédaction d'un projet d'analyse par sous-région marine à partir de documents scientifiques appelés « contributions thématiques » élaborées, pour chaque item du sommaire de l'évaluation initiale, par des experts, compétents sur les thématiques à traiter, et ayant accès, en tant que possible,

aux données pouvant être utilisées. Ces contributions sont des synthèses de 5 à 10 pages de la connaissance existante et disponible sur la thématique. Rédigées sur la base de guides techniques spécifiques à chacun des volets, elles ont fait l'objet d'une relecture scientifique. Elles sont disponibles en [consultation](#).

L'évaluation initiale est composée de :

- une analyse des caractéristiques et de l'état écologique des eaux et du milieu marin, qui décrit les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques (différentes composantes de l'écosystème) de la sous-région marine et analyse l'état écologique actuel ;
- une analyse des principales pressions physiques, chimiques et biologiques exercées par les activités humaines sur les eaux marines et leurs impacts écologiques, traitées de façon individuelle ou cumulée. Les sources de ces pressions, c'est-à-dire les activités humaines, sont décrites dans l'analyse suivante.
- une analyse économique et sociale composée de deux parties :
  - o l'analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux, qui présente, pour l'ensemble des activités ayant un impact sur le milieu marin et/ou bénéficiant d'un bon état écologique de celui-ci, une description de l'activité et des principaux indicateurs socio-économiques associés pour la sous-région marine ;
  - o l'analyse économique et sociale du coût de la dégradation, qui identifie, pour différents thèmes de dégradation, l'ensemble des coûts supportés par la société du fait d'une dégradation du milieu marin, passée, présente ou potentielle.

## > ASSOCIER LES ACTEURS

L'évaluation initiale est aujourd'hui soumise à concertation auprès des acteurs en sous-région marine, réunis au sein du Conseil maritime de façade. Celui-ci est constitué de cinq collèges composés respectivement de représentants des collectivités territoriales, des entreprises et salariés, des associations d'usagers et de protection de l'environnement et de représentants des services déconcentrés et d'établissements publics de l'Etat.

Le Bon état écologique est en cours de définition au niveau national et les Objectifs environnementaux au niveau des sous-régions marines. Vous pourrez suivre l'avancement de ces travaux et réflexions dans les prochains numéros de la lettre d'info atlantique.

Contact : [laure.dupechaud@aires-marines.fr](mailto:laure.dupechaud@aires-marines.fr)

## TABLEAU DE BORD DES ETUDES, PROGRAMMES, ET SUIVIS EN ATLANTIQUE : FOCUS SUR...

### ■ LA RESERVE NATURELLE DU BANC D'ARGUIN ET LE BASSIN D'ARCACHON

par *Christophe Le Noc, RNN*

La RNN du Banc d'Arguin a été créée en 1972. Elle est gérée depuis son origine par la SEPANSO, association régionale de protection de l'environnement. Elle englobe les îlots sableux qui se déplacent et changent continuellement de forme à l'entrée du bassin d'Arcachon, lagune mésotidale de 155 km<sup>2</sup> qui constitue notamment une étape migratoire, un lieu d'hivernage et une zone de nidification d'importance nationale et internationale pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



Fig 1 : Barge rousse - © RNN Banc d'Arguin - SEPANSO

Les suivis écologiques réalisés par la RNN s'inscrivent dans des objectifs de gestion qui visent à évaluer et suivre l'évolution du patrimoine naturel du banc d'Arguin

mais également à contribuer à une meilleure connaissance sur le fonctionnement écologique du bassin d'Arcachon, en particulier pour l'avifaune, qui forme avec la réserve une entité bio-géographique, seule échancrure importante dans le long cordon aquitain de dunes littorales qui s'étend sur 250 km.

Les principaux partenaires financiers pour la gestion de la RNN sont : le MEDDTL, le CG33, la Région Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la sueur de nombreux bénévoles.

Un Parc naturel marin, actuellement en projet sur ce territoire, pourrait avec d'autres suivis, offrir l'opportunité de créer un véritable observatoire.



Fig 2 : Colonie de sternes photographiée lors d'un comptage - © RNN Banc d'Arguin-SEPANSO

## Tableau de bord des études, programmes & suivis sur la Réserve naturelle du Banc d'Arguin et le bassin d'Arcachon

### Etude de la biodiversité aquatique et des fonctions écologiques des marais maritimes du BA

Objet : Qualifier et quantifier la macrofaune benthique, supra-benthique et l'ichtyofaune sur deux sites, évaluer les fonctions écologiques assurées par chacun des sites. Rôle fonctionnel des différents habitats (vasières, esteyes, lacs de tonne, chenaux), élaboration d'un protocole standardisé.

Maître d'ouvrage : AAMP, ONCFS, EPOC-Université de Bordeaux 1/CNRS, IRSTEA (ex Cemagref), ADERA

Contribution de la RNN du Banc d'Arguin : aide logistique (navire) et humaine.

Durée : depuis 2010

### Suivi de la population de Bernache cravant sur le BA

Objet : Dénombrements hivernaux mensuels de la Bernache cravant à marée basse, suivi interannuel de la dynamique des populations et des aires de stationnement/alimentation

Maître d'ouvrage : Fédération Départementale des Chasseurs 33

Partenariat/réseau : ONCFS, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Municipalité de La Teste de Buch, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon

Durée : depuis 1972

### Recensement des couples de passereaux nicheurs de l'île aux oiseaux

Objet : Dénombrement des passereaux vus et entendus en période de nidification afin d'évaluer des tendances d'évolution des effectifs des différentes espèces.

Maître d'ouvrage : Municipalité de La Teste de Buch, RNN du Banc d'Arguin

Durée : depuis 2010

### Recensement international des oiseaux d'eau à la mi-janvier

Objet : Dénombrements simultanés des oiseaux d'eau hivernant à la mi-janvier en Aquitaine

Maître d'ouvrage : Wetlands International, LPO (coordinateur France)

Partenariat/Réseau : LPO Aquitaine, gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, ornithologues régionaux.

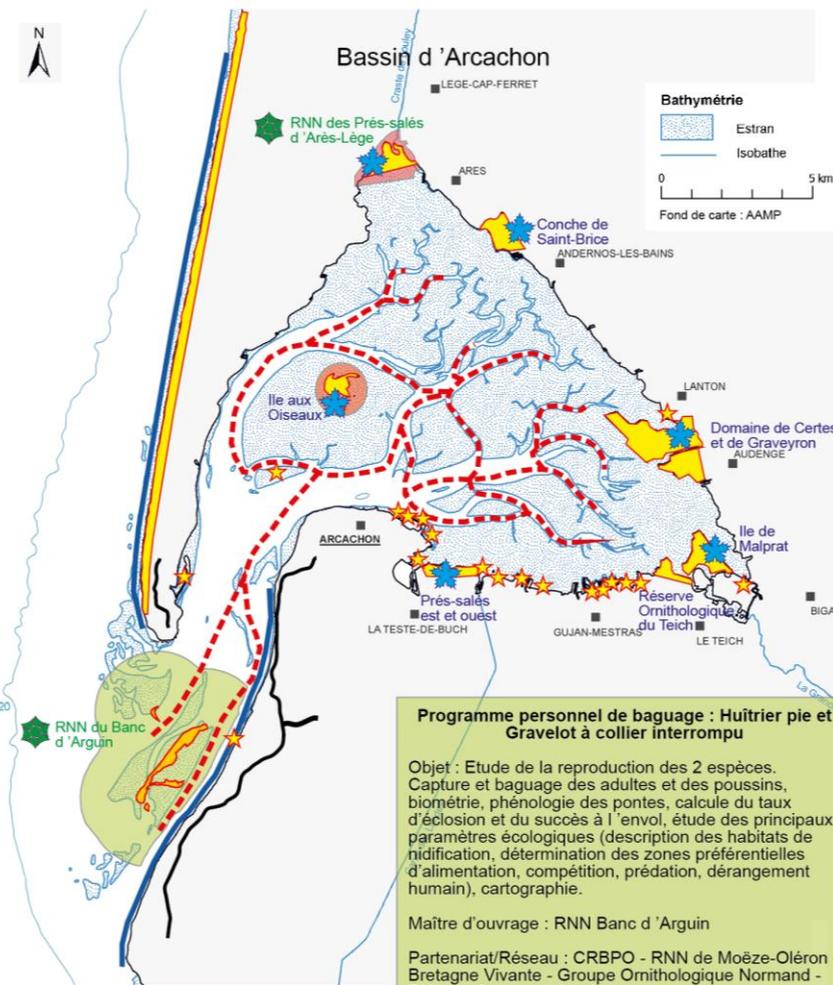
Durée : depuis 1972

### Recensement des oiseaux plongeurs en hivernage sur le BA

Objet : Recensement mensuel, en période d'hivernage, de l'avifaune présente à marée basse dans les chenaux du bassin d'Arcachon, analyse et interprétation des données récoltées.

Maître d'ouvrage : RNN du Banc d'Arguin

Durée : depuis 2000



### Observatoire des limicoles côtiers du BA

Objet : Dénombrements mensuels des limicoles côtiers sur les secteurs de remise, mise en forme, analyse et interprétation des données récoltées, mise en perspective des résultats avec ceux obtenus les années précédentes.

Maître d'ouvrage : RNF (niveau national), RNN du Banc d'Arguin (niveau local)

Partenariat/Réseau : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Municipalités gestionnaires d'espaces naturels littoraux, ONF, LPO Aquitaine, Fédération Départementale des Chasseurs 33, ONCFS, CG33, associations de protection de la nature, ornithologues locaux, AAMP.

Durée : depuis 2006 sur l'intégralité du Bassin d'Arcachon

### Recensement des laridés nicheurs

Objet : Aquitaine : coordination régionale de la collecte des données.

Sur la RNN : suivi des colonies de goélands, estimation du nombre de couples, cartographie et répartition des nids, nombre de jeunes à l'envol.

Maître d'ouvrage : Gisom (niveau national), RNN du Banc d'Arguin (coordinateur régional)

Partenariat/Réseau : Gestionnaires des espaces naturels du bassin d'Arcachon, LPO, les RNN d'Aquitaine, Groupe Ornithologique du Pays Basque, ornithologues régionaux, Centre de la mer de Biarritz.

Durée : depuis 1972 sur la RNN

### Recensement des mammifères et des reptiles marins

Objet : Prospections régulières à l'entrée et dans les chenaux du bassin d'Arcachon. Identification des individus échoués sur le littoral aquitain, mesures biométriques et prélèvements d'organes ou de tissus, recherche de cas signalés, valorisation des données.

Maître d'ouvrage : Ecologie & Conservation des Mammifères Marins (Université de La Rochelle)

Partenariat/Réseau : RNE, réseau local d'informateurs (services techniques des municipalités, SDIS, Centre d'essai de lancement de missiles des Landes, pêcheurs)

Durée : depuis 1977

### Suivi de l'évolution géomorphologique

Objet : Géoréférencement de l'évolution des bancs de sable et des principales unités écologiques, relevés GPS des contours des principaux habitats, acquisition d'orthophotos et d'images satellites, cartographie.

Maître d'ouvrage : RNN du Banc d'Arguin.

Partenariat/Réseau : Université de Bordeaux 3/CNRS

Durée : depuis 2000

### Suivi des populations d'oiseaux sur les secteurs de remise

Objet : Identification et dénombrement décadaire à marée haute, recensement quotidien des individus rares ou occasionnels.

Maître d'ouvrage : RNN du Banc d'Arguin

Durée : depuis 1972

### Etude des principaux paramètres biologiques et écologiques de la colonie de Sterne caugek

Objet : Suivi spatial et temporel de l'arrivée des oiseaux sur site, étude des comportements nuptiaux, dénombrement du nombre de couples, dénombrements du nombre d'œufs, estimation du taux d'éclosion et du succès à l'envol, suivi du départ des oiseaux de la colonie, étude des cas d'hybridation (bagueage).

Maître d'ouvrage : RNN Banc d'Arguin

Partenariat/Réseau : GISOM, Bretagne Vivante, CNRS, CRBPO

Durée : depuis 1966

### Programme personnel de bagueage : Huitrier pie et Gravelot à collier interrompu

Objet : Etude de la reproduction des 2 espèces. Capture et bagueage des adultes et des poussins, biométrie, phénologie des pontes, calcul du taux d'éclosion et du succès à l'envol, étude des principaux paramètres écologiques (description des habitats de nidification, détermination des zones préférentielles d'alimentation, compétition, prédation, dérangement humain), cartographie.

Maître d'ouvrage : RNN Banc d'Arguin

Partenariat/Réseau : CRBPO - RNN de Moëze-Oléron - Bretagne Vivante - Groupe Ornithologique Normand - RNN du Courant d'Huchet

Durée : depuis 2007

### Inventaires faunistiques et floristiques

Objet : Inventaires « classiques » plus récolte de données (dont, benthos) auprès des organismes scientifiques qui réalisent des programmes de recherche annexes sur le territoire de la RNN.

Maître d'ouvrage : RNN Banc d'Arguin

Partenariat/Réseau : EPOC-Université de Bordeaux 1/CNRS

Durée : depuis 1972

## ■ LAURENT DEBAS, DIRECTEUR DE PLANÈTE MER

par Olivier Musard, AAMP

*Planète mer est une association créée en 2007 qui ne cesse de grandir ! On n'en attendait pas moins d'une ONG dont la devise est « l'avenir sera ce que nous en ferons ». Pêche, science participative, des sujets qui rassemblent mais avec un subtil dosage de pragmatisme et d'empirisme doublé d'une réflexion approfondie sur nos rapports à la mer et au littoral.*

- **L'association Planète mer se distingue un tant soit peu par le modèle qui est au cœur de vos priorités et par ce qui constitue vos fondamentaux. Pourriez-vous nous dresser le petit historique de cette ONG ?**

Au cours des deux dernières décennies, force est de constater qu'en matière de gestion pérenne des ressources halieutiques, les objectifs fixés par la Politique commune de la pêche n'ont pas été atteints. Des programmes pour casser des bateaux, des mesures techniques pour calibrer les volumes de prises et les méthodes de pêche n'y ont rien fait... En 2002, cette situation a été constatée dans un bilan réalisé par la Commission européenne elle-même, actant l'échec de ses 20 ans de PCP. Que faire, quelles sont les solutions ? Autant de questions qui cachent une réalité et qui s'est imposé *de facto* : à force d'empiler les mesures et règlements, on en a oublié les fondamentaux de la pêche, à savoir qu'elle repose sur des poissons et des hommes. C'est cette exigence d'un avenir à reconstruire avec les grands oubliés de ces politiques qui a déterminé la philosophie de Planète Mer. Plus précisément, en 2002, je travaillais au WWF et avec François Sarano, nous avons voulu revisiter les pratiques du monde de la pêche professionnelle : c'est à partir de ce travail de réflexion et d'analyse que le concept d'Unité d'exploitation et de gestion concertée (UEGC) a été avancé. Planète Mer s'est constituée en toute logique comme pouvant être une plateforme opérationnelle permettant d'apporter concrètement des éléments de réponse à ces enjeux. La communauté des pêcheurs nous a renvoyé des échos positifs et encourageants même s'il a fallu démontrer, par étapes, qu'une ONG s'intéressant à l'environnement pouvait être utile à cette profession. Notre regard relativement neuf, décloisonné et avec un parti pris moins ancré nous a permis d'être considérés comme un tiers ayant une certaine pertinence, notamment pour ouvrir le monde de la pêche vers l'extérieur. Depuis, actions après actions, projets après projets, Planète Mer essaie d'officialiser suivant cette perspective de rassemblement mais aussi de questionnements sur le sens des problèmes et des modèles de réponses intégrées.

- **Quelles sont les actions portées par, pour et vers les pêcheurs, qui sont significatives, et pour cette profession et pour l'environnement ?**

Avant tout, il faut s'arrêter un instant sur la culture des pêcheurs : ancrée dans un individualisme relativement exacerbé, il n'en reste pas moins que c'est l'action collective des pêcheurs qui est essentielle à la réussite des actions. Il

ne peut y avoir de bonne gestion de la pêche si les individus n'y vont pas collectivement. A ce titre et au départ, les actions de Planète Mer avec des partenaires tels que l'AGLIA ont autant servi de test pour proposer de façon concrète des solutions techniques innovantes que pour démontrer l'apport de Planète Mer sur des questions associant pêche et environnement. Nous avons ainsi travaillé auprès de quelques langoustiniers en testant des goulottes de rejet permettant aux prises accessoires de repartir à la mer. Les retours d'expériences, notamment en Ecosse, sont probants mais l'expérience française reste encore à conforter. L'équipe de Planète Mer s'étant étoffée, nous allons pousser plus avant cette réflexion et les tests. Pour autant, des transpositions techniques totales ne sont pas forcément possibles. La technique n'est par ailleurs pas le plus important, contrairement à la gouvernance propre à la profession. C'est la gouvernance qui peut garantir le succès de telles approches. En cela, j'en veux pour preuve le modèle économique qui nous paraît et paraissait avec François Sarano totalement incohérent : ce sont les ressources qui décident du marché et non l'inverse. On est loin d'optimiser tout ce qu'on sort de la mer, on procède même à la destruction de produits de la mer alors que nous sommes en pénurie ! Le fait de ramener à terre tout ce qui est pêché, comme décidé récemment, n'est pas un encouragement à modifier les pratiques de la pêche.

De la même façon, je suis intimement persuadé que les AMP peuvent être un des outils de gestion de la ressource halieutique. Et de citer seulement le Parc marin de la Côte Bleue comme une réussite sans équivoque ! Si les pêcheurs souhaitent être mieux associés, l'objectif qu'il faut partager collectivement, c'est bien de réduire les surfaces de pêches pour pêcher mieux demain. L'enjeu se situe au niveau de cette vision partagée, laquelle repose sur un fait : il est surprenant de voir à quel point ils connaissent leur milieu et mobiliser ce savoir, le croiser, le valoriser, le mettre à disposition est une absolue nécessité pour faire converger intelligemment les intérêts de toutes les parties et concilier pêche et environnement. Travailler au plus près des individus et des groupes d'individus, au plus près des territoires et des cultures locales s'avère des plus nécessaires, du moins c'est la conception du modèle d'UEGC tout à fait transposable aux questions d'aires marines protégées. Valoriser les savoirs empiriques, les associer à la collecte des données, à l'interprétation des données, c'est aussi un processus qui permet d'engager des discussions sur les mesures de gestion et les solutions alternatives à proposer. Travailler sur cette approche d'ensemble le plus en amont possible tout en évoluant par étape, oui, c'est accroître les possibilités de succès d'un projet de gestion territorialisée.

- **Justement, est-ce que cette conception d'un savoir qu'il faut mieux valoriser explique l'intérêt de Planète Mer pour les sciences participatives, via le programme BioLit ?**

En partie en effet mais c'est globalement l'essence même de Planète Mer qui explique cet intérêt. D'un point de vue très concret, au début de l'association, nous voulions travailler sur les macro-déchets, dans le prolongement d'actions participatives auxquelles nous étions associés sur le littoral marseillais. Notre objectif était là encore d'identifier et questionner la source du problème afin de proposer des

actions spécifiques. Même si nous avons depuis recentré notre démarche sur la biodiversité, je n'exclus pas un retour sur ce thème. En second lieu, la question de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement m'interpelle depuis toujours, notamment sur l'impact de ce type de démarche sur les adultes et les enfants. Au milieu, il y a l'adolescence, une période clé... L'éducation à l'environnement, ce n'est pas une leçon, il faut être impliqué ! Les nouveaux médias et outils offrent une véritable opportunité en ce sens. C'est devenu à la portée de tous que de participer à la science. Et c'est ce troisième aspect qui nous intéresse, à savoir, améliorer la connaissance générale du milieu littoral et marin car il reste beaucoup de voiles à lever. BioLit, c'est le fruit de cette réflexion d'ensemble, une priorité que nous avons voulu embrasser avec le Muséum national d'Histoire naturelle. Là encore, l'enjeu est de faire de la bonne science et donc de la bonne participation pour que toutes les parties bénéficient des résultats de ce type de démarche et puissent formuler collectivement des propositions pour améliorer l'état de la connaissance et celui de l'environnement.



*Groupe d'observateurs BioLit réalisant un comptage dans un quadrat - Fête de la Nature 2011 - Fort Bloqué, Ploemeur - © M.-L. Maléjac / Planète Mer*

• **Quel est le niveau d'avancée de BioLit ? Quelles sont les perspectives actuelles ?**

Le projet progresse bien, le protocole sur l'Atlantique et la Manche relativement aux algues brunes est mis en œuvre par des stations marines, des universités et des associations à l'occasion de sorties terrain. Les observations et les données arrivent et l'animation effectuée par l'équipe dédiée porte ses fruits. Laurent Wenk pour la façade Manche/Atlantique était d'ailleurs présent à la table ronde que vous aviez organisée l'an dernier au Croisic. BioLit se démultiplie et intéresse différentes structures telles que Vivarmor ou Iodde mais génère aussi des demandes spécifiques, à l'instar des P'tits débrouillards en Bretagne pour travailler sur les lasses de mer. En Méditerranée, on se dirige sur ce sujet et c'est pour cette raison que la question des macro-déchets, entre autres, sera à nouveau à l'ordre du jour pour Planète Mer. Petit à petit, l'assemblage se met en place par des rapprochements de structures et d'objets.

Par ailleurs, la démarche que nous souhaitons intégrée, vous l'aurez compris, nous a permis de nous rapprocher de la Fondation de France qui nous propose d'analyser les processus en œuvre, notamment sur le volet participatif, autour des questions d'appropriation, des savoirs locaux, de

la gouvernance du projet plus globalement et sur l'articulation acteur – citoyen. Nous sommes ici accompagnés par la société Dialter. Impliquer, mobiliser, restituer, des mots-clés qui s'inscrivent aussi sur le fronton du troisième domaine d'activité de Planète Mer portant sur la restauration des mangroves. En quelque sorte, notre démarche générale est totalement imprégnée de cette vision positive, constructive et respectueuse d'un avenir qu'il nous appartient de dessiner.

Sur le web : [www.planetemer.org](http://www.planetemer.org)

Contacts : [laurent.debas@planetemer.org](mailto:laurent.debas@planetemer.org) & [blandine.melis@planetemer.org](mailto:blandine.melis@planetemer.org)

Façade Atlantique –Manche et Mer du Nord : [laurent.wenk@planetemer.org](mailto:laurent.wenk@planetemer.org) & [ondine.cornubert@planetemer.org](mailto:ondine.cornubert@planetemer.org)

Façade Méditerranée : [corinne.soussiguian@planetemer.org](mailto:corinne.soussiguian@planetemer.org)

Pêcheurs d'avenir : [ken.kawahara@planetemer.org](mailto:ken.kawahara@planetemer.org)

Pour aller plus loin sur BioLit : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche\\_BioLit\\_MEDDTL\\_2012.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_BioLit_MEDDTL_2012.pdf)

## SUR LA TOILE

### MEDPAN SE PENCHE SUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

En novembre dernier, le réseau des gestionnaires des aires marines protégées de Méditerranée (Medpan) se retrouvait en Croatie pour un atelier technique relatif à l'éducation à l'environnement.

Un très intéressant compte-rendu est disponible ici : [http://extranet.medpan.org/\\_upload/1791.pdf](http://extranet.medpan.org/_upload/1791.pdf) où des mots-clés tels que plaisir, territoire, implication, investissement, simplicité, échanges, ouverture culturelle et insertion sociale, révèlent la richesse de l'aire méditerranéenne et des rôles qu'il est possible de faire jouer aux AMP.

A découvrir l'[ensemble des présentations](#)

A mettre dans vos favoris : [www.medpan.org](http://www.medpan.org)

### LE PORTAIL MAIA, UN ESPACE COLLABORATIF CARTOGRAPHIQUE

*par Amandine Eynaudi, AAMP*

Initié début 2010, le projet MAIA a dans un premier temps affirmé ses objectifs et défini ses besoins. Le portail est l'une des réalisations structurantes sur laquelle vont pouvoir se reposer les actions futures du réseau.

### LE PORTAIL MAIA : UNE PLATE-FORME D'ECHANGE ET DE DIFFUSION D'INFORMATION

Conçu comme un espace de collaboration ouvert, le portail MAIA se positionne comme une source majeure d'information de référence pour les AMP de l'arc atlantique.

Il se caractérise par trois dimensions fonctionnelles:

- Des pages éditoriales intégrant des textes et des images et diverses fonctions 'classiques' comme une 'newsletter', des actualités... Des fonctions de recherche et de consultation de fiches d'information sur les AMP sont également proposées.

- Des fonctions collaboratives réservées aux acteurs identifiés :
  - o Une base documentaire intégrant des procédures de validation des documents
  - o un agenda partagé
  - o un annuaire, etc
- Un outil cartographique dynamique.

#### COLLECTE DES DONNEES AMP EN COURS

Débutée fin 2011, la collecte des données relatives aux AMP doit se prolonger cette année. La collecte des informations concernant la façade atlantique française devrait être terminée avant l'été. Les gestionnaires seront invités à parcourir, corriger si nécessaire, les informations relatives à leur site et valider la fiche lors de la prochaine table ronde (27-28 mars) où un 'stand MAIA' sera à votre disposition tout au long des 2 jours pour vous guider.

#### UNE DEMARCHE QUI INFLUENCE TOUS LES PAYS PARTENAIRES

Ces démarches auprès des acteurs (nationaux et internationaux) ont eu un effet inducteur fort. Ils doivent procéder à des inventaires et organiser leurs données. Cette classification des données, avait été jusqu'à présent peu pratiquées de manière aussi poussée par les acteurs, bien qu'indispensable dans leurs actions quotidiennes. Leur implication dans le programme MAIA leur permet de se constituer des bases de données homogènes répondant aux standards mondiaux (WDPA - World Database on Protected Areas). Les ateliers entre les acteurs montrent un réel intérêt dans le partage d'expérience et l'utilisation d'indicateurs et de grilles d'analyses communs.

#### UNE PAGE DEDIEE AUX PROJETS INTERESSANT LES GESTIONNAIRES

Projets de recherche, de coopération, projets techniques, projets nationaux ou internationaux, bref, tous les projets ou initiatives apportant des informations et résultats utiles pour des gestionnaires d'AMP sont présentés de façon standardisée sur la page '*projets et initiatives*'. Cette page est construite de façon à pouvoir faire des recherches notamment par thématique technique et par zone géographique concernée par le projet. Présenté de façon synthétique, chaque fiche projet donne les grands axes de travail, les principaux résultats, les sources où trouver plus d'informations à ce sujet.

N'hésitez pas à nous faire connaître les projets auxquels vous participez afin qu'ils soient référencés et consultez ces fiches qui peuvent vous apporter de nombreuses et utiles informations.

De façon générale, le portail MAIA est, comme cette lettre d'information, conçue pour vous et par vous : n'hésitez pas nous envoyer vos actualités, les résultats des études faites sur vos sites afin que nous les mettions en ligne.

Merci de votre aide et bonne visite sur : [www.maia-network.org](http://www.maia-network.org) – A noter également que cette lettre d'information est de facto mise en ligne sur le site.

#### TABLE-RONDE DES GESTIONNAIRES D'AMP DE LA FAÇADE ATLANTIQUE : 27-28 MARS 2012

L'organisation de rencontres techniques à l'échelle des façades a démontré tout son intérêt. Sur cette base, l'Agence, l'ATEN et le Forum des AMP, à la demande du Ministère et dans le prolongement de la table-ronde du Croisic, organise cette prochaine assemblée technique de gestionnaires au Pouliguen, les 27 et 28 mars 2012.

Le format reste identique à ce qui a toujours été promu par le Forum des AMP et l'ATEN, à savoir, des débats, des ateliers, des présentations alliant informations locales et nationales. Cette année, sur un certain nombre de points, les gestionnaires sont invités à venir avec un certain nombre de documents qui permettent d'échanger concrètement sur les questions de tableau de bord et de chartes.

[Le programme de la table-ronde 2012 est disponible ici...](#)

Contact : [olivier.musard@aires-marines.fr](mailto:olivier.musard@aires-marines.fr)

#### ATELIERS SCIENTIFIQUES DE FAÇADE : 29-30 MARS 2012

Organisés conjointement par l'Agence, le MNHN, l'Ifremer et le Ministère de l'Ecologie, ces ateliers seront orientés sur la cartographie des habitats marins, leur caractérisation, l'évaluation de leur état de conservation et l'utilisation de ces informations pour la qualification du bon état écologique au sens de la DCSMM.

Le programme CARTHAM de cartographie des habitats marins patrimoniaux de France métropolitaine sera utilisé à titre d'illustration. Les travaux réalisés seront présentés, commentés et analysés afin de répondre au mieux aux divers enjeux de gestion et de rapportage qui nécessitent une information sur les habitats benthiques, leur intégrité, leur fonctionnement, leur rôle écosystémique, leur état de conservation.

Les bureaux d'étude ayant contribué au programme CARTHAM seront présents, accompagnés de leurs référents scientifiques afin de permettre les débats les plus complets possibles sur les intérêts et limites des travaux engagés.

Contact : [alain.pibot@aires-marines.fr](mailto:alain.pibot@aires-marines.fr) & [olivier.musard@aires-marines.fr](mailto:olivier.musard@aires-marines.fr)

- **Journée Recopesca, MAIA, 22 mars 2012**, Brest
- **Rencontres nationales activités portuaires et développement durable, 28 et 29 mars 2012**, La Baule
- **Congrès de Réserves Naturelles de France, 02 au 07 avril 2012**, Trégastel
- **Workshop MESH "Using EUNIS habitat classification for benthic mapping in European seas", 23-24 avril 2012**, San Sebastian (Espagne)
- **Conférence internationale sur les Ecosystèmes Marins et Côtiers (MarCoastEcos2012), 25 - 28 Avril 2012**, Tirana (Albanie)

- **Congrès national de la LPO**, 02-03 juin 2012, Perros-Guirec
- **Atelier technique MAIA - Les plans de gestion : développement et mise en œuvre**, 11-13 juin 2012, La Corogne (Galice, Espagne)
- **Conférence Mondiale Villes et Ports 2012**, 18-21 juin 2012, Nantes
- **3rd International Conference on Progress in Marine Conservation in Europe 2012**, 18-22 Juin 2012, OZEANEUM Stralsund, Allemagne

## CA BOUGE...

La DREAL Aquitaine procède au recrutement d'un Chargé de mission Natura 2000 « mer » en vue de remplacer Stéphane Magri parti au CETE du Sud-ouest

*Pour le prochain numéro prévu en juin 2012, avant d'énoncer les projets d'articles déjà envisagés, un premier bilan concernant cette lettre d'information sera réalisé auprès des gestionnaires lors de la table-ronde des 27 et 28 mars 2012.*



*Hippocampe moucheté - © P. Louisy / Peau Bleue*



*Hippocampe à museau court - © P. Louisy / Peau Bleue*

### Agence des aires marines protégées

16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



**Directeur de la publication** : Olivier Laroussinie

**Rédacteur en Chef** : Nathalie Metzler

**Secrétaire de rédaction** : Olivier Musard

**Ont participé à ce numéro** : L. Debas, L. Dupéchaud, A. Eynaudi, A. Hubert, J. Jourdain, S. Lecerc, C. Le Noc, M. Le Nuz, O. Musard, B. Ponge, S. Tachaires.

**Crédits photographiques** : Yves Gladu (en-tête), Yannis Turpin/AAMP (p. 9)



INVESTING IN OUR COMMON FUTURE